

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CAUSERIE AMICALE INC.	Numéro de permis 2009804	Date d'inspection Le 18 février 2021	
Nom de l'établissement CAUSERIE AMICALE		Numéro de téléphone (506) 576-6738	
Adresse 176 chemin Cormier Cross Cocagne NB E4R 2J5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie LeBlanc		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Le mentor en assurance de la qualité est allé faire une inspection de surveillance en après-midi. Le ratio est respecté lors de la visite. COVID-19: le dépistage a été fait à l'arrivée du mentor en assurance de la qualité. Le mentor observe le port du masque, le régitre des visiteur, liste de tâches ménagère, etc. La mentor en assurance de la qualité à eu une discussion avec l'administratrice des documents qui doivent facilement accessible. Les éducateurs communiquent de différentes manières avec les parents. (téléphone, courriel, etc) Des photos sont affichés fréquemment sur la page Facebook.

original signé par
Sylvie LeBlanc

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 février 2021

Date

original signé par
Joanne Leet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 février 2021

Date